

Délibération 2026/41

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Camoël s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Régis BOUISSON, Maire.

Date de la convocation : 07/09/2026

Membres :

- | | |
|--------------------|----------------|
| - En exercice : 15 | Pour : 15 |
| - Présents : 11 | Contre : 0 |
| - Votants : 15 | Abstention : 0 |

Présents :

Mesdames Françoise BERTHO, Chantal MASSENOT, Geneviève NOBLET, Sylvie SUREAU, Kelly TAMBOURAN et Messieurs Alexis BOURSE, Christophe GERVOT, Lionel MORICE, Arnaud RIALLAND, Jordan RICHEUX.

Pouvoirs :

Eric WINCKELMULLER à Alexis BOURSE
Valérie PERRON à Christophe GERVOT
Stéphanie FÉRIOT à Kelly TAMBOURAN
Marylène BIZEUL à Chantal MASSENOT

Secrétaire de séance : Sylvie SUREAU

Objet : Avis sur le projet de Plan de Mobilités de Cap Atlantique La Baule - Guérande Agglo

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5216-5,

Vu le Code des transports, notamment les articles L.1214-1 et suivants et R.1214-1 et suivants,

Vu le projet de Plan de Mobilités arrêté par CapAtlantique La Baule Guérande Agglo en date du 12 février 2026,

Vu la consultation des personnes publiques associées engagée à compter du 29 juin 2026, sollicitant l'avis de la commune de Camoël,

Considérant que le projet de Plan de Mobilités vise à définir une stratégie globale de déplacements durables sur le territoire, en cohérence avec les objectifs de transition écologique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de la qualité de vie ;

Considérant que ce projet prévoit notamment de :

- réduire la dépendance à la voiture individuelle ;
- renforcer l'offre de transports collectifs ;

- organiser de manière équilibrée le partage de l'espace public ;
- structurer la politique de stationnement ;
- améliorer l'accès à l'information et la lisibilité de l'offre ;
- favoriser l'usage d'énergies alternatives et les pratiques de mobilité durable ;
- accompagner les acteurs locaux (communes, entreprises, partenaires publics) dans la mise en œuvre de démarches cohérentes;

Considérant que ces orientations sont de nature à améliorer l'accessibilité du territoire communal et à répondre aux besoins de déplacement des habitants ;

Considérant que le projet prend en compte les enjeux spécifiques de la commune de Camoël ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Emet un avis favorable** au projet de Plan de Mobilités de CapAtlantique La Baule Guérande Agglo ;
- **Autorise** le Maire à transmettre la présente délibération à la Communauté d'agglomération.

Le Maire,
Régis BOUISSON



Certifié Exécutoire :

- Transmis en Préfecture le
- Notifié le

Fait à Camoël, le
Le Maire,